

**PROGRAMME DE FORMATION**
**Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied**

<b>Public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.</li> <li>- Toute personne ayant à réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.</li> <li>- Mais également toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.</li> </ul> <p><b>Formation accessible aux personnes handicapés sous réserve d'étude de dossier</b>          CFM PACA a mis en place des accès handicapés répondant aux normes en vigueur          CFM LR ne propose pas d'accès aux personnes ayant une mobilité réduite</p>
<b>Pré requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une Expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage ou encadrement de chantier</li> <li>• Maîtriser :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- la langue française parlée et écrite.</li> <li>- les mathématiques élémentaires.</li> <li>- la lecture courante de plans.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Finalité de la formation</b>	<p>Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant.</p> <p>Au sens de la R408 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réceptionner l'échafaudage avant utilisation.</li> <li>- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage d'éléments de l'échafaudage).</li> </ul> <p>Et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.</p>
<b>Objectif</b>	<p>Se situer et être acteur de la prévention des risques          Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications          Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied</p>
<b>Contenu</b>	<p>Les enjeux de la prévention          Les rôles et responsabilités des différents acteurs          La prévention des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signaler les situations dangereuses</li> <li>- Communiquer - rendre compte</li> </ul> <p>Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.          L'exploitation de la notice du fabricant          Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent          L'examen d'adéquation          L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation          L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage          Le compte-rendu/procès-verbal de réception          Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité  <i>Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.</i></p>
<b>Nombre de stagiaires</b>	De 3 stagiaires au minimum à 8 stagiaires au maximum par formateur
<b>Méthodes pédagogiques</b>	Exposés. Apports théoriques. Mises en situations pratiques.
<b>Durée</b>	2 jours (soit 14 heures) minimum. Nota : Dans le cas où la formation « Vérifier des échafaudages de pied » - 2 jours est associée à la formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » - 2 jours la durée totale de la formation peut être ramenée à 3 jours.



**PACA**

**LR**

Entreprise du groupe

SoGéRe

[www.formation-mistral.com](http://www.formation-mistral.com)

<b>Validation</b>	A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.
<b>Matériel à disposition</b>	Mise à disposition de matériels d'échafaudages de pied certifiés NF, à cadres ou multidirectionnel, en quantité nécessaires afin de présenter a minima un échafaudage monté et d'une salle de cours.
<b>Encadrement</b>	Un formateur possédant une expérience professionnelle et ayant reçu une formation conformément au dispositif de formation Echafaudage de pied – R408

A.FORM \ MODELES ECHAFAUDAGE \ Programme \ Programme Vérification Réception\ 28.05.18 \ 15.06.20

SARL Centre de Formation Mistral LR au capital de 7 622 €  
32 rue Annibal 30150 ROQUEMAURE tél 04.66.39.62.72 fax 04.90.70.81.78  
FP n° 91 30 016 43 30 - SIRET 418 921 300 00020 NACE 8559 A

SARL Centre de formation Mistral PACA au capital de 15 245€  
Zac du Coudoulet Rn7 Sud 84100 Orange. Tel 04.90.70.82.47 – Fax 04.90.70.81.78  
Agrée n°310 – Fpn°93 84 000 50 84 – SIRET 950 013 219 00031 – NACE 8559A